



## **MUNICIPALITE DE GLAND**

# **Préavis municipal no 68 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu dit "Montoly"**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- mercredi 14 octobre 2009 à 20h00  
Bâtiment de Montoly: salle 2 (rez de chaussée)

**Municipaux responsables: M. Thierry Genoud  
M. Olivier Fargeon**

Gland, le 28 septembre 2009.

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Le service des espaces verts de la commune occupe actuellement des locaux situés au rez inférieur du bâtiment de Montoly. Ces locaux sont utilisés en commun avec la voirie depuis 1992.

Au même titre que la ville de Gland, ces deux services se sont développés pour atteindre un effectif total de 14 collaborateurs.

Les surfaces occupées s'avérant insuffisantes, le 26 juin 2008, la municipalité présentait au conseil communal le préavis no 50 relatif à "l'octroi d'un crédit en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents".

Le 11 septembre 2008, le conseil communal accordait le crédit de 150'640 francs et autorisait le démarrage dudit concours.

### **Concours**

Ce concours a débuté le 6 février 2009. Il s'est terminé le 16 juin 2009.

### ***Jury***

Le jury était composé des personnes suivantes:

Président: M. Thierry Brütsch  
Architecte EPFL SIA

Membres: M. Thierry Genoud  
Architecte HES  
Municipal Bâtiments et urbanisme

M. Olivier Fargeon  
Municipal Infrastructures et Environnement

M. Luc Delaloye  
Architecte EPFL SIA

M. Hannes Ehrensperger  
Architecte HES SIA

Suppléants: M. Angelo Boscardin  
Architecte HES

M. Eric Ducret  
Ingénieur HES  
Service Bâtiments et urbanisme

### ***Déroulement du concours***

La procédure s'est déroulée selon le règlement SIA 142, édition 1998.

L'ouverture du concours a été publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud) du 6 février 2009.

Le 8 mai, date limite de la remise des projets, 7 dossiers étaient rendus et enregistrés.

Le 13 mai, une analyse préalable permettait de vérifier:

- le respect de l'anonymat et la conformité des plans et du rapport;
- la vérification du programme, selon le règlement et la conformité au règlement communal;
- le calcul du cube SIA et du coût.

Le 28 mai, le jury se réunissait afin de procéder au jugement du concours.

### **Choix du lauréat**

Les principaux critères de jugement pour l'examen des projets et leur classement étaient les suivants (liste sans ordre de préférence et non exhaustive):

- pertinence de l'implantation et intégration au site;
- expression architecturale et adéquation au thème;
- qualités fonctionnelles du projet;
- économie générale du projet;
- développement durable et énergie.

A la suite de l'étude successive des 7 dossiers en lice, le jury, à l'unanimité, a classé au 1<sup>er</sup> rang le projet intitulé "Clark Gable" avec les commentaires suivants:

*"L'implantation, le long de la Vy-Creuse, avec des volumes qui distinguent clairement les fonctions principales est bonne. Cette implantation préserve par ailleurs au mieux le développement futur de la parcelle.*

*La liaison avec le bâtiment existant par le biais d'une esplanade en articulation desservant les locaux polyvalents est bien résolue. Les locaux des espaces verts sont facilement accessibles et des liaisons avec les locaux de la voirie sont favorisées. Un accès complémentaire depuis le chemin du Vernay désenclave la cour existante.*

*Les zones de stockage extérieur, les places de parc et la rampe d'accès au sous-sol sont judicieusement disposés dans l'angle le moins favorisé de la parcelle.*

*La disposition des noyaux verticaux permet une flexibilité intéressante des niveaux supérieurs.*

*La surélévation de la partie du bâtiment dédiée aux locaux polyvalents génère de bonnes ouvertures visuelles tant sur les Alpes que sur le Jura. La compacité du projet, la distinction des volumes et la disposition sur plusieurs niveaux des locaux polyvalents permettent une bonne économie du projet et des frais d'exploitation.*

*Tous ces critères réunis rendent ce projet comme le plus intéressant par rapport à la notion de développement durable."*

Le jury recommandait donc à la commune de confier le mandat d'étude et de réalisation du projet définitif à l'auteur du dossier "Clark Gable".

L'ouverture des enveloppes cachetées permettait par la suite de désigner l'auteur du projet lauréat, soit le bureau Bunq architectes à Rolle.

### **Etablissement du projet définitif et du devis général**

La phase d'étude représente les prestations nécessaires à l'élaboration du projet définitif qui permettra sa dépose à l'enquête publique et l'établissement du devis général du coût des travaux.

#### ***Données de base générales***

Les données de bases suivantes sont issues des besoins définis par le service bâtiments et urbanisme en automne 2008 et validés par la municipalité en janvier 2009.

Surface au sol du bâtiment:	1'410	m <sup>2</sup>
Surface brute de planchers	3'680	m <sup>2</sup>
Surfaces utiles	3'005	m <sup>2</sup>
Volume SIA (selon la norme SIA 416)	13'670	m <sup>3</sup>

#### ***Honoraires des mandataires***

Les données de base permettent le calcul des honoraires pour les différents mandataires. L'estimation de ces montants est basée sur les barèmes de la SIA.

Le détail des honoraires s'établit comme suit:

Architectes (Bunq SA)	380'000.--
Architecte représentant du Maître d'ouvrage (Th. Brüttsch)	9'000.--
Ingénieurs civils	96'000.--
Ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire (CVS)	76'000.--
Ingénieur électricité	21'000.--
Géomètre	3'000.--
Divers	5'000.--
Frais de reproduction	2'000.--
<b>Total TTC</b>	<b>592'000.-- TTC</b>

### **Programme**

Un planning intentionnel est joint en annexe au présent préavis.

En cas d'acceptation du présent crédit par le conseil communal, les diverses études pourraient démarrer dès novembre 2009. D'une durée de 5 mois environ, elles permettront de chiffrer un coût de construction qui sera soumis au Conseil en juin 2010, pour un démarrage possible des travaux en octobre 2010.

La durée estimative du chantier étant à ce jour de 20 mois, le bâtiment pourrait être achevé en mai 2012 et remis aux différents utilisateurs à cette date.

### **Financement**

Le financement de ces travaux pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale.

Par la suite, en cas d'acceptation du crédit de construction, ce montant sera amorti sur 30 ans.

En cas de refus par le conseil communal du crédit de construction, ce montant sera amorti en 1 année.

### **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu - le préavis municipal n° 68 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu dit "Montoly";
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 592'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 592'000 francs.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic:

Le secrétaire:

G. Cretegnny

D. Gaiani

Annexe : planification intentionnelle de l'étude.

